

celui-ci demanda la médiation à un ami de sa jeunesse (et qui l'avait tenu sur les fonts baptismaux), P. E. de Raville, maréchal héréditaire et justicier des nobles, résidant au château de Koerich si ce n'était à Bitsch. (70)

Avec l'appui des princes catholiques de l'Allemagne, l'Infante cherche à réunir les fonds demandés par Mansfeld. Mais devant les exigences et le double jeu du condotière un accord ne put être réalisé. En avril 1622, Raville, traité avec cynisme par Mansfeld, s'en retourna à Bruxelles rendre compte de sa mission à Isabelle.

«Serviteur fidèle et désintéressé, patriote ardent, il se montra plus sensible aux malheurs que son échec attirait sur sa patrie qu'aux humiliations qu'il avait subies, et lorsque peu de temps après, l'Infante fit un nouvel appel à son dévouement pour renouer la trame rompue des négociations avec Mansfeldt, il n'hésita pas... à se consacrer à la tâche ingrate qui lui était imposée.» (71)

Après le départ de Raville, Mansfeld eut successivement recours aux services d'un ancien compagnon d'armes, le sieur de Marmier, baron de Longwy ainsi qu'à ceux d'Alexandre, duc de Bournonville, comte de Henin (petit-fils de Lamoral d'Egmont et de Sabine de Bavière) (1622).

Jusqu'en 1625 les négociations ne subirent pas moins de trois ruptures. On a amplement conjecturé sur ces sempiternelles négociations entre Mansfeld et l'Infante et l'on reste abasourdi tant devant «la persistance de l'aventurier à se mettre en vente» que devant «la robuste foi d'Isabelle dans les propositions de ce maître expert en trahison». (72)

Ce ne fut qu'en 1626 - quelques mois avant la mort du condotière survenue le 30 novembre en Bosnie - alors que le roi Philippe IV insista de nouveau auprès de sa tante Isabelle pour gagner le bâtard à sa cause, que la Gouvernante générale refusa une fois pour toutes d'entrer encore en relations avec le traître dont les soudards ont tant ravagé l'Europe. (73)

Parler d'Ernest de Mansfeld nous a conduits un peu loin de sorte que nous sommes forcés de revenir quelques années en arrière.

La guerre de succession des duchés dura jusqu'en 1614 et connut bien des perturbations politiques et confessionnelles. La haine avec laquelle se combattait l'Union protestante et la Ligue catholique fit que la Diète de Ratisbonne (1613) à laquelle les Archiducs avaient délégué Englebert *de la Neuveforge* (†) se termina sans résultat.

Les membres des Etats de Luxembourg (s) avaient pris l'habitude de ne plus signer eux-mêmes les résolutions et d'abandonner cette obligation à un secrétaire-greffier dont ils venaient de créer l'emploi et qui signait «par ordonnance». Par dépêche du 14 juin 1610 l'archiduc Albert requit l'intervention du Conseil provincial pour abolir ladite charge et pour défendre aux Etats d'user du sceau particulier dont ils se servaient. A la suite d'une supplique adressée par les Etats au souverain, l'emploi de secrétaire - qui allait devenir «lâme des Etats» - fut maintenu. (75)